

## LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE AU BENIN : QUELS REGARDS ?

Par le coup de force du 26 octobre 1972, les forces armées dahoméennes ont mis fin au "monstre à trois têtes", à douze années d'une histoire tumultueuse. De cette date, s'est amorcée une nouvelle phase de l'évolution politique, économique et sociale du Dahomey/Bénin. Pendant dix-sept ans, la société daho-béninoise connaît des mutations radicales. L'occasion du colloque consacré au cinquantenaire de cette révolution, a permis de renforcer l'historiographie de la période. Le thème de cette messe scientifique a suscité un grand intérêt dans la communauté scientifique nationale, sous-régionale et à la limite mondiale. Plusieurs nationalités, soit six avec précision, furent présentes, en marquant leur intérêt à l'événement. Ce dernier se ressent également par l'importance des contributions scientifiques.



Rogatien Makpéhou TOSSOU, est Professeur Titulaire des Universités du CAMES et spécialiste de l'Histoire politique Contemporaine. Enseignant-Chercheur au Département d'Histoire et d'Archéologie de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), il a occupé de hautes fonctions administratives dans les ministères en charge de l'éducation au Bénin. Il est auteur de diverses publications scientifiques sur la gestion des pouvoirs politique, législatif et local. Il est par ailleurs, le Directeur Scientifique du Laboratoire de Recherche Retrospective-Afrique (LabRA) et Président du Comité d'Organisation du Colloque international sur le cinquantenaire de la Révolution du 26 octobre 1972 au Dahomey/Bénin.



Sous la direction de :  
Rogatien Makpéhou TOSSOU

LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE AU BENIN :  
QUELS REGARDS ?

© Presses du CELHTO (Niamey),  
Décembre 2022

Sous la direction de :  
Rogatien Makpéhou TOSSOU

# LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE AU BENIN : QUELS REGARDS ?

Actes du Colloque international  
CINQUANTENAIRE DE LA REVOLUTION DU 26 OCTOBRE 1972  
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)  
du 26 au 28 octobre 2022



© Presses du CELHTO (Niamey),  
Décembre 2022



**Sous la direction de :  
Rogatien Makpéhou TOSSOU**

**LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE  
AU BENIN : QUELS REGARDS ?**

**Presses du CELHTO  
Niamey, 2022**

Actes du Colloque international  
CINQUANTENAIRE DE LA REVOLUTION DU 26 OCTOBRE 1972  
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)  
du 26 au 28 octobre 2022

Cet ouvrage a été publié grâce au soutien financier du Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par la Tradition Orale (CELHTO), Bureau spécialisé de la Commission de l'Union africaine basé à Niamey au Niger.

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage restent ceux des auteurs et ne sauraient engager en rien le CELHTO, ni les maisons d'Éditions.

© Presses du CELHTO (Niamey), Décembre 2022  
ISBN : 978-92-95119-62-8

**Sous la direction de :  
Rogatien Makpéhou TOSSOU**

**LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE  
AU BENIN : QUELS REGARDS ?**

**Presses du CELHTO  
Niamey, 2022**

## Remerciements

Le Laboratoire de Recherche Retrospective-Afrique (LaBRA) a bénéficié pour l'organisation de ce colloque, du soutien technique et financier de plusieurs partenaires :



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Nous leur exprimons toute notre gratitude.

## SOMMAIRE

PREFACE, Jean Roger AHOYO .....	ix
MOT DU COORDONNATEUR DU CELHTO, Komi N'kégbé Fogà TUBLU .....	xi
INTRODUCTION GENERALE, Professeur Rogatien Makpéhou TOSSOU.....	17
AXE 1 : LA REVOLUTION AU BENIN : ORIGINES, CONTENU, EVOLUTION ET IMPACT .....	21
LA LEÇON DE COTONOU ET L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE ESTUDIANTINE A L'ÈRE DE LA RÉVOLUTION DU BÉNIN DE 1972, Hobido Desiré ANY.....	23
DES ENJEUX DE LA RÉVOLUTION DANS LA PENSÉE DE PAULIN JIDENU HOUNTONDI, Kouamé Hyacinthe KOUAKOU .....	42
L'EXPÉRIENCE ÉCONOMIQUE SOCIALISTE EN RÉPUBLIQUE DU BENIN SOUS LE RÉGIME DU PRPB : DES ESPOIRS DÉÇUS (1974-1989), A. Dieudonné AWO .....	76
LES DÉLÉGUÉS AU DAHOMEY/BÉNIN : UNE CHEVILLE OUVRIÈRE DE LA RÉVOLUTION (1974-1990), Mohamed Asséréou LAWANI.....	97
RÔLE DE LA FEMME PENDANT LA RÉVOLUTION AU BÉNIN, Joseph SAHGUI, Blandine YABI, Patrick HINNOU, Khalid Khayati.....	113
LA RÉVOLUTION DES 13, 14, 15 AOÛT 1963 AU CONGO-BRAZZAVILLE : LA CHUTE DE YOULOU, Armand Brice IBOMBO .....	125
MISE EN SYNTAXE DE LA RHÉTORIQUE RÉVOLUTIONNAIRE DANS LES DISCOURS DE THOMAS SANKARA : DES MAUX DE LA SOCIÉTÉ AUX MOTS DE LA RÉVOLUTION, Adama OUÉDRAOGO .....	143
LEFT AND RIGHT IN MPLA'S FAÇADE SOCIALISM, Vidal NUNO .....	163
AXE 2 : LES PEUPLES ET LA QUÊTE DE DÉMOCRATIE EN AFRIQUE ....	175
SOCIOHISTOIRE D'UNE RÉVOLUTION CONTESTÉE : L'ÉNONCIATION DU POUVOIR ET LES STRATÉGIES DE LA RÉSISTANCE DANS L'ÉTAT- COMMANDO DU BÉNIN DE 1985 À 1989, Patrick HINNOU .....	177
ANALYSE DU RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DE 1990 AU BÉNIN, Nékoua P. Joseph SAHGUI.....	221
DE LA LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE AU LENDEMAIN DES CONFÉRENCES NATIONALES, Henri Joël DEGUE, Eustache Roger Koffi ADANHOUNME .....	240
PENSER LA LIBERTÉ DÉMOCRATIQUE ET L'EXIGENCE DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS EN AFRIQUE NOIRE, Adama MARICO.....	256

MOUVEMENTS SOCIAUX DES ANNÉES 1990 ET RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE AU TOGO, Sama Missimba WEMBOU.....	268
RAISON D'ÉTAT, TRANSITIONS POLITIQUES ET LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE, Napakou BANTCHIN.....	285
LA COMMUNICATION POLITIQUE DU PRÉSIDENT KÉRÉKOU DANS LES TURBULENCES DE LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE AU BÉNIN, Alain Junior DOKPO .....	307
LES « ACIDITÉS » DE L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, Alain Boulingui MOUSSAVOU .....	321
LA POLICE BÉNINOISE : GENÈSE, MISSION ET ÉTAT DE LA SÉCURITÉ (1977-1990), Richard Codjo AKODANDE HONMA .....	335
AXE 3 : RELIGION ET TRADITIONS DANS LA TOURMENTE DES RÉVOLUTIONS EN AFRIQUE.....	349
LES RELIGIONS SOUS LA RÉVOLUTION AU DAHOMEY/BÉNIN : 1972-1990, Jérôme C. ALLADAYE .....	351
CAMPAGNE DE RÉPRESSION ET D'ÉRADICATION DES FORCES FÉODALES SOUS LE RÉGIME DU P.R.P.B. (1972-1989), Jérôme SABI BRISSO.....	373
LES MESURES DE COERCITION DU RÉGIME RÉVOLUTIONNAIRE CONTRE LES AUTORITÉS TRADITIONNELLES AU DAHOMEY/BÉNIN (1974-1990), O. Placide KOCHARE et M. Rogatien TOSSOU .....	387
L'OPPOSITION A LA POLITIQUE DU RECOURS A L'AUTHENTICITÉ PAR LE CLERGÉ CATHOLIQUE AU TOGO : CAS DE MGR BERNARD OGUKI ATAKPAH DU DIOCESE D'ATAKPAMÉ (1964-1977), Sakar Kokou HOUNDJAGO et Essohanam BATCHANA .....	406
AXE 4 : LE PROBLEME DE L'UNITE NATIONALE DANS LES ETATS AFRICAINS.....	424
CONSTRUCTION DU SENTIMENT NATIONAL ET FAILLITE DE L'ÉTAT, COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE BURKINABÈ ?, Etienne KOLA.....	426
LA COHÉSION NATIONALE A L'ÉPREUVE DES REPLIS IDENTITAIRES DANS LES ÉTATS AFRICAINS : L'EXEMPLE DES ASSOCIATIONS DE RESSORTISSANTS AU TOGO (1990-2010), Koffi Bakayota KPAYE et Koffitsè LABOU .....	444
SIDWAYA ET LA RÉVOLUTION D'AOÛT 1984 A L'ÉPREUVE DE L'UNITÉ NATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO, Lacina KABORE.....	462
AXE 5 : L'ALPHABÉTISATION ET LES POLITIQUES EDUCATIVES AU BENIN ET EN AFRIQUE .....	485
LES ACTEURS ET LEURS LOGIQUES DANS LE SUIVI-ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS MATERNELS ET PRIMAIRES	

PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT AU BÉNIN, Agbodjinou Germain ALLADAKAN .....	487
EDUCATION AND WOMEN IN POLITIC DURING BENINESE REVOLUTION ERA FROM 1972 TO 1990, Théophile G. KODJO SONOU .....	501
LA QUESTION DU STATUT DES LANGUES BÉNINOISES : QU'EST CE QUI BLESSE ?, Zakiath BONOU-GBO, Abraham OLOU et Wilson KOBOUDE.....	519
PRODUCTIONS ESTHÉTIQUES ET CRITIQUE POLITIQUE SOUS LE SYSTEME RÉVOLUTIONNAIRE AU BÉNIN : ENTRE COLLABORATION ET RÉSISTANCE, Sylvestre DJOUAMON.....	535
ETUDE MORPHOSYNTAXIQUE DES NOMS DE AKO (CLANS) EN MILIEU AJA, Elie YEBOU & Mahougbé Abraham OLOU .....	553
AXE 6 : ARTS DE LA SCENE, PATRIMOINES ET CREATIVITES DE LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE .....	567
LE PATRIMOINE AUDIOVISUEL DU TOGO, CINQUANTE ANS APRÈS L'INDÉPENDANCE, Essohanam KOUTOM .....	569
MONUMENTS RÉVOLUTIONNAIRES ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LA COMMUNE DE COTONOU, Mèmèdé Angèle BOKO-HAYA <sup>1</sup> , Kokouvi Olive ADISSODA <sup>2</sup> , Didier N'DAH <sup>3</sup> et Wilfrid Expédit VISSIN <sup>4</sup> .....	585
AXE 7 : LES DYNAMIQUES URBAINES ET REGIONALES POSTCOLONIALES .....	602
MOBILITÉ PENDULAIRE ET CONGESTION AUX HEURES DE POINTE DANS LE DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOMÉ AU TOGO, Kossi APEKOU, Iléri DANDONOUGBO & Kodjo DJOSSOU.....	604
CONTRAINTES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL AU BENIN. CAS DU PROJET "PORTO-NOVO VILLE VERTE", Basile AGBODJOGBE, Carlos ATOUN et Roméo SATOQUINA.....	626
ARRONDISSEMENT DE OUÈDO AU BÉNIN (AFRIQUE DE L'OUEST), UN ESPACE PÉRIURBAIN EN MUTATION, Flore DOVONOU MEHINTO .....	648
AGRICULTURE PÉRIURBAINE DANS L'ARRONDISSEMENT DE GLO-DJIGBÉ (BÉNIN), Akoèwanou Pierre HOUSSOU et Pamphile HOUNDJI.....	668
LE DGAT (1971-2021) : QUELLE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DU BÉNIN, Hermann W. ADIMOU, D. Janvier GUEDENON, Noukpo AGOSSOU et Kenneth Landry KOSSOUHO .....	688
CONCLUSION GENERALE, Professeur Rogatien Makpéhou TOSSOU .....	702



## PREFACE

Le Dahomey, devenu Bénin, et sa « Révolution ».

Du 26 octobre 1972 au 19 février 1990, le Dahomey devenu Bénin en 1975, a vécu une période de son histoire qui l'a marqué profondément sur tous les plans ; c'est cette période que nous qualifions de révolutionnaire au Bénin. Elle a duré 17-18 ans.

Mais son importance est telle pour notre pays que 50 ans après son déclanchement (1972-2022), le Laboratoire de Recherche Rétrospective Afrique (LabRA) a jugé nécessaire de revenir sur cette séquence de l'histoire nationale.

Il s'agit là d'une initiative heureuse parce que cette période a engendré de profonds bouleversements dans notre pays.

Le premier est sans doute la stabilisation du pays pendant près de deux décennies ! Qualifié auparavant de pays « malade » de l'Afrique à cause d'une instabilité liée à des coups d'Etat à répétition, le Dahomey fut pris en main par l'Armée qui le maintint sous sa férule pendant 17 ans. Le Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) a beau se « civiliser » en devenant le Conseil Exécutif National et en revêtant un verni démocratique (Adoption d'une loi Fondamentale, élection d'une Assemblée Nationale Révolutionnaire) ; le régime n'a pu se maintenir qu'en sacrifiant les libertés démocratiques.

On peut mentionner ensuite la Réforme de l'Administration Territoriale avec la création des districts. L'édifice administratif, constitué de Préfectures et de Sous-Préfectures issues des Cercles coloniaux, est démantelé ; les districts permettent désormais un meilleur encadrement des populations.

L'Ecole coloniale est remplacée par l'Ecole Nouvelle qui fut un grand bouleversement. Désormais l'Ecole vise à former un homme nouveau, un citoyen éclairé pour construire la Nation.

L'Economie du pays est profondément réformée ; et beaucoup de Sociétés furent créées sur des bases malheureusement aléatoires.

La Jeunesse se lança dans un mouvement d'organisation sans précédent :

- certains ont créé une organisation sur le plan national : C'est la Ligue de la Jeunesse Patriotique ;
- mais la majorité s'est structurée dans les Sous-Préfectures en Organisations Régionales des Jeunes, dont certains donneront naissance à des partis après la Conférence Nationale.

Par ailleurs, cette Jeunesse était animée par un intense débat d'idées qui éveilla définitivement le pays en créant une opinion publique.

Ce débat a opposé profondément les éléments de la Ligue aux Jeunes qui militaient dans les Organisations Régionales de Jeunes regroupés au sein du Comité Inter Jeunesse (CIJ).

Cette division a marqué profondément l'histoire du mouvement "révolutionnaire". A tel point qu'on peut affirmer qu'elle constitue avec les erreurs commises sur le Plan de la gestion de l'économie, les causes profondes de l'échec de la « révolution ».

Peut-on sortir du camp pour faire la révolution ?

Peut-on bâtir une organisation nationale de la Jeunesse sans un travail préalable de sensibilisation et de conscientisation des Jeunes à la base ?

Peut-on créer une Société Nationale et une Société Provinciale dans le même secteur, avec les mêmes prérogatives ?

Le Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA) peut nous aider à répondre à ces questions qui ont animé des débats pendant la période révolutionnaire.

C'est ce que nous souhaitons ardemment !

**Jean Roger AHOYO**

Professeur- Assistant de l'UNB à la retraite

## MOT DU COORDONNATEUR DU CELHTO

Le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO) est un bureau spécialisé de la Commission de l'Union africaine basé à Niamey au Niger. Créé en 1968 par l'UNESCO dans le cadre du projet Histoire générale de l'Afrique (HGA), sous le nom de Centre de Recherche et de Documentation pour la Tradition Orale (CRDTO), il fut intégré dans l'organigramme de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1974 sous le nom de Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO). Il fait aussi office de Bureau de Représentation de la Commission de l'Union Africaine au Niger.

Le CELHTO est aujourd'hui une institution de référence pour la collecte et l'exploitation des données de la tradition orale en Afrique. Il a pour mandat d'œuvrer pour le recouvrement de l'autonomie du continent à l'égard des visions culturelles extérieures par l'affirmation d'une identité culturelle favorisant l'intégration et le développement du continent. Il a pour missions, entre autres, d'entreprendre des études linguistiques, historiques et sociologiques sur les communautés africaines et d'en publier les résultats. La création du Centre découle donc d'une nécessité manifestée par les Etats africains nouvellement indépendants membres de l'Organisation de l'Unité africaine et soutenue par l'UNESCO de compléter les sources écrites et archéologiques de l'Histoire africaine par les sources orales. Ce fut là une démarche noble qui s'inscrit dans l'authentification et la consolidation de l'historiographie africaine.

Dans le cadre de ce mandat, le CELHTO a trois grands programmes : l'Histoire, les langues puis la gestion des conflits couplée aux rapports avec la Diaspora africaine. En adéquation avec ses attributions classiques, le CELHTO, donne des appuis techniques et ou financiers pour la publication d'ouvrages sur l'histoire des peuples africains dans le cadre des accords-cadres de coopération qui le lient aux universités et centres de recherches du continent.

Par le passé, le CELHTO a soutenu, par exemple, la publication, en 1985, de l'ouvrage *Les Basaa du Cameroun: monographie d'après la tradition orale* de Jean-Marcel Eugene WOGNOU, réédité en 2010 ; il a également soutenu l'édition de *Mœurs et civilisations des peuples des Grands-Lacs africains* d'Anicet Kashamuba ou *Anthologie de la littérature orale de Côte d'Ivoire* de Zadi Zaourou en 2011 ou encore *La*

*toile appliquée ou l'art de faire voir des sons de couleur chez les Fon de la République du Bénin d'hier à aujourd'hui* de Joseph C. E. Adandé en 2016.

Au Bénin, des accords de partenariat ont été signés avec l'Université d'Abomey-Calavi en 2017 et avec l'Ecole du Patrimoine Africain de Porto Novo en 2019. C'est donc dans le cadre de cet accord qui le lie à l'Université d'Abomey-Calavi que le CELHTO avait été partenaire, en 2018, de l'organisation du colloque que le Département d'Histoire et d'Archéologie de l'Université d'Abomey-Calavi avait organisé en hommage à d'imminents historiens béninois et dont il avait pris en charge la publication, en deux tomes, des actes sous le titre *SOCIETES, NATIONS, ECONOMIE ET GOUVERNANCE EN AFRIQUE : Mélanges en hommage aux Professeurs Abiola F. IROKO, Michel D. K. VIDEGLA, Sylvain C. ANIGNIKIN, Jérôme C. ALLADAYE, Sébastien D. SOTINDJIO et Adrien DJIVO.*

Le soutien financier qui est encore une fois donné pour la publication des actes du colloque international marquant le cinquantenaire de la révolution du 26 octobre 1972 au Bénin, organisé par le Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LaBRA), du 26 au 28 octobre 2022 à l'Université d'Abomey-Calavi, en collaboration avec notre Centre, dont le thème est « LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE AU BENIN : QUELS REGARDS ? », participe de cette même logique.

Plus de cinquante après la création du CELHTO, cette mission de recherche et de documentation de l'histoire de l'Afrique est toujours d'actualité et le CELHTO se doit d'accompagner la communauté scientifique dans des réflexions de fond sur l'histoire contemporaine du continent africain.

Voilà pourquoi, à chaque fois qu'il en est besoin, et dans la mesure de nos moyens, nous nous tenons aux côtés des chercheurs afin de travailler ensemble pour continuer par faire du CELHTO une institution de production et de partage de savoirs sur les cultures africaines.

**Komi N'kégebe Fogâ TUBLU**  
**Coordonnateur du CELHTO**

## COMITE D'ORGANISATION

**Président** : Prof. Rogatien M. TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (UAC)

**Vice-présidents** : Dr (MA) Patrick Joël ADJIVESSODE, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Dr (MA) Patrick HINNOU, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Komi N. Fogâ TUBLU (Coordonnateur du CELHTO-UA, Niamey), Dr (MA) Achille GNIDEHOUE, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Dr (MA) Ebénézer K. SEDEGAN, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Dr (MC) Basile MEDENOU, Université d'Abomey-Calavi (UAC).

### Membres

Dr Didier N'DAH (Maître de Conférences, UAC), Dr Joseph SAHGUI (Maître de Conférences, UAC), Prof Dr Dionosio Poey BARO (Casa Brésil Africa-UFPA), Dr Dieudonné GNANMA-KOU (UAC), Dr Emery Patrick EFFIBOLEY (Maître-Assistant, UAC), M. Benjamin GNALEGA (Chargé de Programme, CELHTO-UA, Niamey) Dr Dieudonné AWO (Maître-Assistant, UAC), Dr AKOTCHAYE Nicolas (UAC), Dr Angèle A. HOUNGNINO (UAC), Dr Georges LOKONON (UAC), Dr Edmond Dandjinou ADJOVI (UAC), Dr Placide KOCHARE (UAC), Dr Richard AKODANDE-HONMA (UAC), Dr Vincent KAMMI (UAC), Dr Dabime NANTEKOUA (UAC), Dr Samson AGNANDJI (UAC), Dr Cossoba NANAKO (Université de Parakou), Dr Expédit OLOGOU, André Yves PIERRE (Casa Brésil Africa-UFPA) Raoul HOUINDO (UAC), Gédéon R. KIKI (UAC), Hermann W. ADIMOU (UAC), Kenneth KOSSOUHO (UAC), Jérôme SABI BRISSO (UAC), Placide OLODO (UAC).

## COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

**Président** : Prof. Nassirou BAKO-ARIFARI (UAC),

**Vice-Présidents** : Prof. Koffi Nutéfé TSIGBE (Université de Lomé) et Prof. Mamadou BAMBA (Université Alassane Ouattara)

### Membres :

Prof. Sylvain C. ANIGNIKIN (UAC), Prof. Jérôme C. ALLADAYE (UAC), Prof. Scholastique DIAN-ZINGA (Université Marien N'Gouabi), Prof. Hugues MOUCKAGA (Université Omar Bongo), Prof. Aдови N'Buéké GOEH-AKUE (Université de Lomé), Prof. Kodjona KADANGA (Université de Lomé), Prof. Jean-François OWAYE (Université Omar Bongo), Prof. Sébastien D. SOTINDJO (UAC), Prof.

Placide F. G. A. Clédjo (UAC), Prof. Odile DOSSOU GUEDEGBE (UAC), Prof Dr Dio-niosio Poey BARO (Casa Brésil Africa-UFPA), Prof. Ibouaïma YABI (UAC), Prof. Maurice BAZEMO (Université Pr Joseph KI-ZERBO), Prof. Pascal O. TOSSOU (UAC), Prof. Brice TENTE (UAC), Prof. Christophe HOUSSOU (UAC), Prof. Edinam KOLA (Université de Lomé), Prof. Patrick Y. HOUESSO (UAC), Prof. Obarè BAGODO (UAC), Prof. Esohanam BATCHANA (Université de Lomé), Prof. David MOKAM (Université de Ngaoundéré), Prof. Esoham ASSIMA-KPATCHA (Université de Lomé), Prof. Nakpané LABANTE (Université de Kara), Prof. Siméon K. KOUAKOU (Université Houphouët-Boigny), Prof. Virginie WAYANKA BONGUEN OYOGMEN (Université de Yaoundé 1), Prof. Mohamed GIBIGAYE (UAC), Prof. Adolphe KPATCHAVI (UAC), Prof. Abou-Bakari IMOROU (UAC), Prof. Toussaint VIGNINO (UAC), Prof. Didier Marcel HOUENOUE (UAC), Prof. Romuald TCHIBOZO (UAC), Prof. Rogatien M. TOSSOU (UAC), Prof. Komlan ETOU (Université de Lomé), Dr Didier N'DAH (Maître de Conférences, UAC), Dr Hygin Faust KAKAÏ (Maître de Conférences Agrégé, UAC), Dr Charles BABADJIDE (Maître de Conférences, UAC), Prof. Dr. Zélia Amador de Deus (Casa Brésil Africa-UFPA), Dr Antoine Koffi GOLE (Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara), Dr Monique OUASSA KOUARO (Maître de Conférences, UAC), UAC), Dr. Charles BABADJIDE (Maître de Conférences, UAC), Dr Benjamin ALLAGBE, (Maître de Conférences, UAC), Dr Ferdinand KPOHOUE (Maître de Conférences, UAC), Dr Innocent S. KOUTCHADE (Maître de Conférences, UAC), Dr Mouftaou ADJERRAN, (Maître de Conférences, UAC), Dr Raphaël YEBOU (Maître de Conférences, UAC), Dr Bernard FANGNON (Maître de Conférences, UAC), Dr David BALOUBI (Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi), Dr Djibril MAMA DEBOUROU (Maître de Conférences, UAC), Dr Pierre G. METINHOUE (Maître de Conférences, UAC), Dr Aboubakar TANAÏ (Maître de Conférences, Université de Lomé) ; Dr Rufin DIDZAMBOU (Maître de Conférences, ENS/Université Omar Bongo), Dr Komlan KOUZAN (Maître de Conférences, Université de Kara), Auguste HOUINSOU (Maître de Conférences, UAC).

## COMITE DE LECTURE

**Président** : Dr Azizou CHABI IMOROU (Maître de Conférences, UAC),

**Vice-Président** : Dr Mouftaou ADJERRAN, (Maître de Conférences, UAC),

**Membres** : Dr Raphaël YEBOU (Maître de Conférences, UAC), Dr Didier N'DAH (Maître de Conférences, UAC), Dr Innocent S. KOUTCHADE (Maître de Conférences, UAC), Dr Mouftaou AD-JERRAN (Maître de Conférences, UAC), Dr David BALOUBI (Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi), Dr Dieudonné GNAMMAKOU, (UAC), Dr Achille GNIDEHOUE (Maître-Assistant, UAC), Dr Romain HOUNZANDJI (Maître-Assistant, UAC), Dr Expédit OLOGOU, Dr Jean Tata TOSSOU (Maître-Assistant, UAC), Dr Patrick HINNOU (Maître-Assistant, UAC), Dr Patrick Joël ADJIVESSODE (Maître-Assistant, UAC), Dr Ebénézer K. SEDEGAN (UAC), Dr Cossoba NANAKO (Université de Parakou), Dr Franck OGOU (EPA/UAC), Dr Georges LOKONON (UAC).



## **INTRODUCTION GENERALE**

**Professeur Rogatien Makpéhou TOSSOU**  
Université d'Abomey-Calavi

L'histoire d'un pays n'évolue jamais de façon linéaire. Il arrive des « périodes de fièvre, de guérison et de rechute ». L'histoire du Dahomey/Bénin n'échappe pas à ce principe immuable, comme on peut le constater lorsqu'on suit sa marche depuis l'indépendance.

En effet, les douze premières années postindépendance furent tumultueuses. Le jeune Etat indépendant s'est empêtré dans des crises sociopolitiques. L'institution en 1970 du triumvirat symbolise le comble des errements qui caractérisèrent cette époque. Le destin du pays fut confié à un trio, suivant un système d'alternance accordant à chaque président un mandat de deux ans au pouvoir.

C'est le fameux Conseil présidentiel qui ne tint pas ses promesses. Ce fut une aventure désastreuse. Les trois leaders politiques, Hubert Maga, Justin Ahomadégbé et Sourou Migan Apithy s'enlisèrent dans des querelles personnelles et régionalistes. Cette confession faite par l'un d'entre eux, Hubert Maga, en dit long sur l'état déliquescence du Dahomey à l'époque :

« En effet, les troubles successifs qui ont miné le pays, qu'ont-ils semblé démontrer sinon l'incapacité du Dahomey à assurer pleinement son indépendance et à administrer avec efficacité ses affaires ? Quelle fierté peut-on tirer d'une telle constatation. L'unité nationale, la stabilité intérieure, pendant presque tout le temps, sont demeurées compromises. Notre crédit à l'extérieur s'en est trouvé gravement atteint. Au total, au lieu de se développer au sens plein du mot, le Dahomey n'a offert que le spectacle angoissant de la régression » (Ph. Akpo, 2005, p. 83).

Le 26 octobre 1972, il se produisit un événement qui marqua profondément l'histoire de la République du Dahomey/Bénin : un coup d'Etat militaire. Une fois de plus, l'Armée, traditionnellement rangée dans un rôle de salubrité politique, s'immisça dans le jeu politique. Cette fois-ci, elle va s'emparer durablement du pouvoir. C'est le début d'une nouvelle ère, unanimement voulue et acceptée par la majorité des Dahoméens déconfits du fait des soubresauts politiques sans fin et de la prise en otage

du pays par les trois leaders précités. Un vent nouveau commença à souffler, celui de la « Révolution », proclamée par les nouveaux maîtres du pays, constitués en Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR). Les ambitions déclinées par le GMR dans le discours-programme du 30 novembre 1972 et dans la nouvelle politique d'indépendance nationale, impactèrent tous les domaines. C'est le début d'une aventure révolutionnaire, marxiste-léniniste. Elle dura dix-sept ans. Cette période a fait couler beaucoup d'encre, suscitant force polémiques entre détracteurs et partisans. Quoi qu'on dise, la « Révolution » produisit une métamorphose profonde de la société daho-béninoise, surtout dans ses dimensions culturelle, éducative, de développement et de l'unité nationale, etc.

La révolution du 26 octobre 1972 avait suscité une adhésion populaire. Mais le peuple ne tarda pas à déchanter. Le régime du PRPB se transforma en un pouvoir liberticide, policier, qui confisqua toutes les libertés démocratiques. Des atteintes graves furent portées aux libertés. Ecartant tout débat public sur les questions politiques et économiques, le régime prospéra dans une gestion solitaire et calamiteuse des affaires de l'État. La mauvaise gestion et le pillage de l'économie devinrent une caractéristique de cette phase de l'histoire nationale. Durant cette période en effet, le pillage de l'économie a atteint des proportions jamais égalées. Les conséquences pour le pays furent énormes : contre-performance du secteur secondaire, faillite de la plupart des entreprises d'État, insolvabilité des banques, accumulation de la dette intérieure et extérieure, gel des recrutements à partir de 1986, montée du chômage, etc. Tous ces problèmes ont engendré un profond mécontentement qui obligea le régime à organiser une conférence nationale. Mais cette conférence est intervenue trop tard, car le pourrissement de la situation rendait inéluctable la chute du régime.

En tout état de cause, a période révolutionnaire fut une étape importante dans l'évolution du pays. A cet égard, elle mérite une attention particulière, surtout en ce qui concerne le positionnement idéologique des caciques du régime, les mutations sociales et sociétales qu'elle a engendrées, et les faits qui l'ont jalonnée. Force est de constater que 50 ans après son avènement, et 33 ans après sa chute, plus d'un Béninois sont restés nostalgiques de ce régime. Cette nostalgie se justifie à bien des égards mais il convient, pour en avoir une perspective plus pondérée, d'interroger les productions scientifiques, du Bénin et des d'autres pays frères d'Afrique (de Burkina Faso, du Congo et du Togo), consacrées à ce pan de notre histoire commune. Fort heureusement, des historiens, sociologues, économistes,

juristes, géographes, politologues, bref, des hommes de science disposant du temps et du recul nécessaires pour mieux apprécier les faits et jeter un regard nouveau sur cette époque, se sont atelés à cette tâche. Afin que ces différents spécialistes, réunis dans un creuset d'échanges pluridisciplinaires, confrontent leurs regards sur ladite période, le Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA) de l'Université d'Abomey-Calavi a organisé, du 26 au 28 octobre 2022, soit un demi-siècle plus tard, le colloque scientifique international marquant le « Cinquantième de la révolution du 26 octobre 1972 » et placé sous le thème : « La période révolutionnaire au Bénin : quels regards ? » Ce colloque s'est penché sur une vingtaine de thématiques sans exclusivité autour desquelles les participants ont débattu et produit des réflexions scientifiques riches et variés. Dans un souci de synthèse, ces thématiques sont condensées en sept axes qui constituent la charpente des présents actes.

**LES MESURES DE COERCITION DU RÉGIME  
RÉVOLUTIONNAIRE CONTRE LES AUTORITÉS  
TRADITIONNELLES AU DAHOMEY/BÉNIN (1974-1990)**

**O. Placide KOCHARE et M. Rogatien TOSSOU**

Université d'Abomey-Calavi (Bénin),  
pkochare5@gmail.com

Résumé

Après son installation le 26 octobre 1972, le régime révolutionnaire a mis en œuvre certaines réformes dans tous les domaines. Il s'agit, entre autres, de l'Ecole Nouvelle, la création et l'extension de coopératives de production à tous les secteurs de la fonction publique, la nationalisation d'entreprises économiques viables transformées en une multitude de sociétés d'Etat, la campagne de salubrité publique, la lutte antiféodale. De toutes ces réformes, la lutte antiféodale est celle que cet article aborde. L'objectif de cet article est d'analyser les mesures prises par le régime révolutionnaire contre les autorités traditionnelles. La démarche méthodologique de cette étude a consisté en une exploitation judicieuse et adéquate des sources écrites et orales. Les données ont été collectées à l'aide de deux techniques qui sont : la recherche documentaire et l'entretien. Les résultats issus de cette recherche sont multiples. Le régime révolutionnaire a considéré la féodalité comme une force rétrograde et avilissante qui freine le démarrage socio-économique du Dahomey/Bénin. Ainsi, dès décembre 1975, une lutte fut déclenchée contre la féodalité représentée par les chefferies traditionnelles. L'opposition du régime révolutionnaire à la chefferie traditionnelle a provoqué des perturbations et déséquilibres sociaux.

Mots-clés : régime révolutionnaire, lutte, chefferie traditionnelle, Dahomey/Bénin

Abstract

After its installation on October 26, 1972, the revolutionary regime implemented certain reforms in all areas. These include, among others, the New School, the creation and extension of production cooperatives to all sectors of the public service, the nationalization of viable economic enterprises transformed into a multitude of State companies, the public health campaign, the anti-feudal struggle. Of all these reforms, the anti-feudal struggle is the one this article

addresses. The objective of this article is to analyze the measures taken by the revolutionary regime against the traditional authorities. The methodological approach of this study consisted of a judicious and adequate use of written and oral sources. The data was collected using two techniques which are: documentary research and interview. The results of this research are multiple. The revolutionary regime considered feudalism as a retrograde and degrading force which slows down the socio-economic development of Dahomey/Benin. Thus, as early as December 1975, a struggle was unleashed against feudalism represented by the traditional chiefdoms. The opposition of the revolutionary regime to the traditional chieftaincy has caused social disturbances and imbalances.

Key-words: Revolutionary regime, struggle, traditional chieftaincy, Dahomey/Benin

### Introduction

Les années de décolonisation et celles qui ont suivi l'indépendance ont vu se poursuivre la relative marginalisation de la chefferie traditionnelle au Bénin. En effet, la politique suivie par les dirigeants béninois fut la continuation des rémunérations accordées aux chefs de canton selon leurs prérogatives politico-administratives officiellement reconnues. Les nouvelles autorités politiques du Dahomey/Bénin, au lendemain de l'indépendance proclamée le 1<sup>er</sup> août 1960, ont pris en charge la gestion des pouvoirs exercés par les autorités coloniales. Mais, à l'instar de leurs prédécesseurs, les nouveaux gouvernements suivirent de différentes politiques à l'égard des autorités traditionnelles<sup>1</sup>. Le 26 octobre 1972 quelques militaires renversaient par la force l'ancien régime<sup>2</sup> et porta à la tête du nouveau gouvernement Mathieu Kérékou, dont la réputation d'honnête homme proche de ses troupes et sa non-appartenance aux grandes dynasties du Sud en faisaient le parfait candidat pour occuper la plus haute fonction de l'État. L'armée prend ainsi le pouvoir<sup>3</sup> et son porte-parole, le commandant Mathieu Kérékou, a lu une proclamation. Aux dires de ces militaires,

---

<sup>1</sup> La loi 59-36 du 31 décembre 1959 supprime le canton comme échelon administratif alors que le décret du 14 avril 1960 dispose que « Les chefs de canton », en fonction de la date de publication du présent décret, demeurent à la disposition de l'autorité administrative pour toutes missions pourraient lui être confiées ».

<sup>2</sup> Il agissait une direction collégiale de l'Etat à la tête de laquelle se relayaient tous les deux ans respectivement Hubert C. Maga, Justin T. Ahomadégbé et Sourou M. Apithy.

<sup>3</sup> Cette prise du pouvoir non violente s'est produite au Dahomey grâce au coup de force pacifique d'un groupe de militaires que sont Michel Aïkpé, Janvier Assogba et Michel Alladayè qui se sont révoltés contre les autorités en place. Ils ont pris le pouvoir en le remettant au commandant Mathieu Kérékou.

« L'armée dont le rôle dans la nation réside dans son unité, dans sa cohésion est mortellement atteinte par le virus de la division. Elle est ébranlée jusque dans son existence par la corruption, le régionalisme et le favoritisme créés et entretenus par les politiciens aux abois. Les nombreux actes d'insubordination et de violences observés dans ses rangs prouvent qu'il existe un grand malaise en son sein »<sup>1</sup>.

Cette proclamation s'est terminée par « vive l'armée ! vive la révolution ! vive le Dahomey ! ». La division des hommes politiques, la disparition de l'autorité de l'État, les injustices sociales, la corruption, le régionalisme sont dénoncés dans la proclamation des nouvelles autorités de l'État. Ainsi les principes de la Révolution sont jetés.

C'est ainsi que le régime de parti unique marxiste-léniniste (1975-1989) va dans le même temps s'élever contre les autorités traditionnelles en vilipendant les forces dites rétrogrades qui nuisent au développement du pays tout en mettant à l'honneur les tenants de la phytothérapie afin de faire face à la demande en soins des populations. Alors, quelles sont les mesures de répressions prises par le régime révolutionnaire contre les autorités traditionnelles au Dahomey/Bénin (1974-1990) ? Quelles sont les raisons qui ont poussé les autorités révolutionnaires à mener cette lutte contre la chefferie traditionnelle ? Comment le régime révolutionnaire a-t-il lutté contre les autorités traditionnelles ? Quel est l'impact de ces mesures sur la chefferie traditionnelle au Bénin ?

L'objectif global de cet article est d'analyser les mesures de répressions prises par le régime révolutionnaire contre les autorités traditionnelles au Dahomey/Bénin (1974-1990).

L'hypothèse principale émise par cet article est que des mesures de répressions auraient été prises par les révolutionnaires contre les autorités traditionnelles.

La démarche méthodologique utilisée pour la rédaction de cet article pris en compte les sources écrites et orales. Les données ont été collectées à l'aide de deux techniques qui sont : la recherche documentaire et l'entretien. La recherche documentaire privilégie l'exploitation systématique des études disponibles sur la lutte menée contre la féodalité par le régime révolutionnaire en vue de leur confrontation avec les autres sources. Elle est complétée par les sources électroniques. Une autre source principale d'informations est la recherche de terrain. Les entretiens avec les autorités traditionnelles, les autorités politico-administratives et

---

<sup>1</sup> Proclamation des militaires « putschistes » lu par le commandant Mathieu Kérékou, citée par S. A. Akindès (2017, p. 28).

d'autres citoyens *lambda* ont permis d'avoir assez d'informations sur les mesures de répressions prises contre les autorités traditionnelles au Dahomey/Bénin (1974-1990) par le régime révolutionnaire. Ainsi, des questions plus complexes sont abordées et les données sont validées au fur et à mesure qu'elles sont collectées. Pour conduire ce travail, nous l'avons structuré en trois parties que sont les raisons, les mesures et l'impact de cette lutte sur la chefferie traditionnelle.

### **1- Les mobiles de la lutte antiféodale menée par le régime révolutionnaire**

Le véritable changement pour les autorités traditionnelles au Bénin se retrouve dans les réformes politico-administratives des années 1973-1974 qui sont intervenues après le coup d'Etat du 26 octobre 1972. Le gouvernement ne voulait plus avoir à faire à « ce vestige du passé » dont les éventuelles manifestations de puissance étaient susceptibles de compromettre la bonne marche de la Révolution. D'après F. A. Iroko (2003, p. 116) :

« (...) non seulement aucune place n'est visiblement faite aux rois traditionnels, mais il leur est, par ailleurs, interdit d'être candidat aux postes de maire et de délégué. La révolution marxiste-léniniste a absolument besoin d'hommes nouveaux pour pouvoir s'accomplir pleinement ».

Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), parti unique, a été créé le 30 novembre 1975<sup>1</sup>. Le même jour, le Dahomey devient République Populaire du Bénin et le drapeau fut changé<sup>2</sup>. Très tôt, les

---

<sup>1</sup> Dans son discours du 30 novembre 1975, le président M. Kérékou, en justifiant les raisons qui ont motivé la création du PRPB, déclare : (... En effet, notre programme de construction nationale étant défini le 30 novembre 1972, l'Idéologie étant proclamée le 30 novembre 1974, les actes conséquents au programme de Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale et à l'idéologie ayant été scientifiquement posés, les conditions sont maintenant mûres pour organiser, discipliner, éduquer dans un autre cadre et sur la base des enseignements du Marxisme-Léninisme, tous les patriotes ayant adhéré consciemment au programme, à l'idéologie et à notre action et ce, depuis le 26 octobre 1972. Ce cadre d'organisation disciplinée est ce qu'il convient d'appeler parti de masse (...). Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) est un parti révolutionnaire de type nouveau, le parti d'avant-garde de la Révolution Populaire du Bénin ...) (ONEPI, 1979, p. 24).

<sup>2</sup> Le 30 novembre 1975, le gouvernement militaire révolutionnaire procède au changement du nom au pays qui passe désormais de la République du Dahomey à la République populaire du Bénin (RPB) ; le Parti de la République populaire du Bénin (PRPB) fut créé et le drapeau tricolore « vert, jaune, rouge » fut remplacé par un drapeau vert frappé d'une étoile rouge à cinq branches dans l'angle supérieur gauche.

autorités de la Révolution eurent identifié les « ennemis » de la « Révolution ». La révolution marxiste-léniniste<sup>1</sup> a absolument besoin d'hommes nouveaux pour pouvoir s'accomplir pleinement. Par conséquent, il est indispensable de faire table rase du passé qui, autrement, « pèserait de tout son poids sur les forces d'évolution » (ONEPI, 1979, p. 24).

Il souligna la nécessité d'engager pour le pays une Nouvelle Politique d'Indépendance Nationale en liquidant définitivement « l'ancienne politique à travers les hommes, les structures et l'idéologie qui la portent » (*Idem*). Cette radicalisation s'était traduite par le durcissement du régime révolutionnaire : l'accentuation de la répression politique, la privation des libertés individuelles, la chasse à l'homme, bref la lutte contre les « apatrides », les « traîtres », les « vils agents de l'impérialisme et du néocolonialisme ».

Dans un appel solennel à la conférence des cadres et agents du commandement territorial le 20 décembre 1975, le « Grand Camarade de lutte », le président Mathieu Kérékou, demanda à ses cadres et agents en fin de formation de « liquider définitivement, totalement et complètement les bases économique, sociale et idéologique de la féodalité et de son allié, la bourgeoisie politique-bureautique moribonde et décadente » (ONEPI, 1979, p. 24). Pour S. A. Akindès (2017, p. 169),

« Il était donc prescrit aux ouvriers de participer activement désormais à la lutte antiféodale en allant à la campagne aider les masses paysannes à s'organiser scientifiquement. Quant aux paysans ils devaient engager une véritable campagne critique des formes d'exploitation pratiquée par la féodalité en posant concrètement le problème de l'organisation des forces productives à la campagne et celui de leur alphabétisation ».

Ce n'est pas l'impérialisme seul qui était combattu, à l'intérieur, les forces dites rétrogrades l'étaient quelque part aussi. Pour ces révolutionnaires.

« A la campagne, c'est-à-dire, dans nos villages, les forces féodales ont consolidé leur autorité en prenant d'assaut les Comités

---

<sup>1</sup> C'est bien au nom de cette idéologie qu'une répression, parfois aveugle, s'est lourdement abattue sur des personnes considérées comme étant des sorciers. Comme il n'existe aucune méthode efficace et infaillible de détection des sorciers, il y eut beaucoup de mépris et autres erreurs de ce genre, ainsi que de nombreux règlements de compte. Bien des chefs religieux, notamment ceux d'un certain âge, sommairement assimilés à des sorciers, furent maltraités, parfois jusqu'à ce que mort s'en suive. Cependant, de façon générale, on ne maltraitait pas les rois et les chefs non accusés de sorcellerie.

Révolutionnaires Locaux et en se faisant élire délégués de village et même maires. De ce fait, les instances locales de la Révolution dès leur installation, ont été et pour la plupart, entièrement paralysées par l'action rétrograde des forces féodales. La Révolution n'a donc pas pu réellement pénétrer les masses rurales et c'est le constat de cette triste réalité qui nous a amenés à redéfinir clairement les nouveaux critères de désignation des CRL<sup>1</sup>, CCR<sup>2</sup>, CRD<sup>3</sup>, et CPR<sup>4</sup>, de telle sorte que les représentants de la féodalité soient au moins exclus au niveau de la direction des Instances révolutionnaires locales ONEPI » (1979, p. 184).

Pour résumer les révolutionnaires, la féodalité s'est développée par l'appropriation des terres, des matières premières, l'exploitation des masses populaires et a toujours gardé sa frontière de base sociale de tous les régimes qui se sont succédé depuis 1960. La féodalité est alors considérée comme une force rétrograde et avilissante qui freine le démarrage socio-économique du pays. C'est elle qui est présente en permanence à la campagne. C'est elle qui diffuse jusqu'à présent son idéologie et sa politique au sein des masses rurales. Elle a réussi ainsi à gagner à cause, les représentants des anciens partis politiques traditionnels, la totalité de l'intelligentsia néo-colonisée et une grande partie de jeunes intellectuels qui se réclament pourtant progressistes. Dans son analyse sur la Révolution et les luttes contre la féodalité, J. C. Alladayè (2017, p. 180), écrit :

« Mais ce régime ne tarda, pas à se durcir : le 30 novembre 1975, le Dahomey devient République Populaire du Bénin et le parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB), parti unique, fut créé. La loi fondamentale du 26 août 1977 confirma la soumission de toutes les institutions au PRPB. La répression s'abattit sur les opposants réels ou supposés accusés de sabotage, emprisonnés ou contraints à l'exil. C'est dans ce contexte que se situait la lutte spécifique du régime contre les chefs traditionnels et baptisés « la lutte contre la féodalité ».

Dès le 4 décembre 1975, une lutte fut déclenchée contre la féodalité<sup>5</sup> représentée par les chefferies traditionnelles. L'acteur politique

---

<sup>1</sup> C.R.L. : Conseil Révolutionnaire Local.

<sup>2</sup> C.C.R. : Comité communal de la Révolution.

<sup>3</sup> C.R.D. : Conseil Révolutionnaire de District.

<sup>4</sup> C.P.R. : Conseil Provincial de la Révolution.

<sup>5</sup> Assimilées à des « forces rétrogrades » ou maléfiques et combattues brutalement. Ainsi, la Révolution considère la royauté et la chefferie traditionnelle comme une force rétrograde qu'il fallait s'en débarrasser.

S. A. Akindès pense que les raisons de cet acharnement contre la féodalité sont liées à sa proximité des masses. Ainsi, il écrit :

« (...) C'est elle qui est présente en permanence à la campagne. C'est elle qui diffuse jusqu'à présent son idéologie et sa politique au sein des masses rurales. Elle a réussi ainsi à gagner à sa cause les représentants des anciens partis politiques traditionnels, la totalité de l'intelligentsia néo colonisée et une grande partie des jeunes intellectuels qui se réclament pourtant progressistes. Le fétichisme, le charlatanisme, les couvents et toutes les pratiques rétrogrades et obscurantistes en cours dans les campagnes, sont les manifestations concrètes de l'emprise totale de l'idéologie féodalo-réactionnaire chez nous » (S. A. Akindès, 2017, p. 168).

La peur serait l'une des raisons qui ont poussé les autorités de la Révolution à déclencher la lutte contre la chefferie traditionnelle. L'ancien député à l'Assemblée nationale, S. A. Akindès, lie la raison fondamentale de cette lutte contre la féodalité à la peur qui animait les révolutionnaires face aux chefs traditionnels. Il écrit :

« L'histoire de cette hostilité des animateurs de la Révolution à l'égard des autorités traditionnelles a été indiscutablement celle de la peur. Les agitations, les incessants appels à la vigilance, les méprises et les amalgames de toutes sortes, les véritables mises en scènes théâtrales, les arrestations sans fondement de même que les assassinats montrent bien que les responsables politiques de la Révolution avaient peur de tout » (S. A. Akindès, 2017, p. 135).

F. A. Iroko, (2001, p. 157) abonde dans le même sens que lui et trouve que :

« La Révolution avait peur de voir fonctionner un pouvoir traditionnel qui représentait toujours quelque chose pour le peuple, et qui pouvait lui porter ombrage, à tort ou à raison. Le dignitaire *boo* ou *baatonou*, élégamment habillé et monté sur son beau cheval richement harnaché, le *daah*, chef fon de collectivité fièrement drapé dans son grand pagne et devant qui tout le monde se prosterne le visage contre le sol, étaient perçus et traités comme autant de symboles de cette féodalité dont la définition du contenu n'était pas moins discutable ».

Parlant des causes de cette lutte, Alex Dadjo déclare :

« Il y a trop de ratés dans cette histoire de lutte contre la sorcellerie. Certains pour des raisons de jalousie, vont signaler leur voisin ou

voisine aux instances locales de la Révolution. Ces dernières procèdent à l'arrestation. Il y a aussi des fausses accusations »<sup>1</sup>.

Les révolutionnaires sont conscients de la puissance d'opposition de ces chefs traditionnels à l'implantation du système colonial. C'est d'ailleurs pourquoi ils ont pris des dispositions pour que la révolution ne rencontre pas aussi sur son chemin d'éventuelles hostilités du même genre. Indiscutablement, la chefferie traditionnelle a été perçue et regardée comme une force d'inertie susceptible d'entraver la marche révolutionnaire inscrite à leurs yeux dans l'histoire.

Les acteurs de la Révolution étaient également conscients que le chemin de leur promotion politique ne passait pas nécessairement par l'adhésion des autorités traditionnelles. Un endoctrinement à outrance de la population suffisait pour l'obtention du nombre de voix indispensable à une victoire électorale. Ainsi, des dispositions drastiques sont prises pour empêcher les autorités traditionnelles à mener pleinement leurs activités.

## **2- Les mesures prises contre la chefferie traditionnelle**

Les divers ordonnances, décrets et arrêtés portant création, attributions, organisation et fonctionnement des nouvelles structures administratives sont publiés le 18 février 1974. La réforme de l'administration territoriale fut la première des modifications de structures, introduites et menées à leurs termes par le régime révolutionnaire. La nouvelle administration territoriale mise en place en tant que maillon de l'Etat révolutionnaire en constitution, a essentiellement pour but de sensibiliser et d'amener les masses populaires à apprendre de leur situation d'exploitées, à se mobiliser et à s'organiser en conséquence, pour déclencher le processus révolutionnaire à la campagne, à s'entraîner à l'exercice réel de la démocratie révolutionnaire et à la gestion directe de leur propre affaire.

De nouvelles structures administratives ont fait leur apparition. Le président de la République a pris l'ordonnance n° 74-7 du 13 février 1974 portant réorganisation de l'administration territoriale. Cette ordonnance dispose :

« Article premier : La représentation de l'Etat et du gouvernement, de l'administration de l'Etat, l'administration générale et la coordination des services publics, s'effectuent à l'intérieur du territoire national, dans le cadre des circonscriptions administratives.

---

<sup>1</sup> *Idem.*

Article 2 : Les circonscriptions administratives prévues à l'article premier ci-dessus sont : la province, le district, la commune urbaine ou rurale ; le quartier de ville, le village. (.....)

Article 18 : Les communes urbaines sont divisées en quartiers et les communes rurales en villages. La commune est administrée par un comité communal de la Révolution. Le comité communal de la Révolution a à sa tête un délégué élu en son sein. Les services publics communaux fonctionnent sur le budget des communes, dans les conditions fixées par la loi.

Article 19 : Le quartier de ville ou le village, qui est la cellule de base, est administré par un Comité révolutionnaire local qui a à sa tête un délégué élu en son sein. Les conditions dans lesquelles fonctionnent les services publics au niveau du village sont déterminées par la loi.

Article 20 : Les collectivités locales peuvent créer des services publics à caractère industriel et commercial, dans les conditions fixées par décret pris en conseil des ministres.

Article 21 : Des décrets pris en conseil des ministres fixeront, autant que besoin, l'organisation et les modalités de fonctionnement des collectivités territoriales instituées par la présente ordonnance.

Article 22 : Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente ordonnance qui sera exécutée comme loi de l'Etat. ».

Il ressort de cette ordonnance que les articles 18 et 19 ont simplement écarté les chefs traditionnels de la gestion du pouvoir public. Des critères d'éligibilité excluant les chefs et les rois sont institués et des mesures répressives mises en acte, de manière souvent violente.

Ainsi, les chefs traditionnels sont ignorés au profit des délégués et autres membres du Conseil Révolutionnaire Local (CRL)<sup>1</sup>. C'est d'ailleurs pour cette raison que F. A. Iroko (2003, p. 115), écrit :

« Ils étaient écartés de l'administration qui ne sollicitait plus leur concours dans la gestion des affaires du pays. Mises à l'index, ces autorités traditionnelles ont été étouffées dans leur rayonnement, mais aussi officiellement privées de leur puissance d'avant colonisation, qui avait plus ou moins survécu durant les quinze années de la période de l'indépendance. La chefferie traditionnelle, sans être pour autant

---

<sup>1</sup> En dehors de sa mission essentielle qui l'application des mots d'ordre du Conseil National de la Révolution, il était chargé des activités de sensibilisation, de mobilisation et d'organisation des masses laborieuses du village ou quartier de ville pour la défense, l'exécution et le triomphe du programme de politique nouvelle d'indépendance nationale.

étranglée ou décapitée, a été étouffée et pratiquement mise et au ban de la société révolutionnaire, sans qu'elle ait cherché à constituer un mouvement ayant pour objectif de s'opposer à elle, de saper au nom de la réaction les bases du marxisme-léninisme ».

D'ailleurs, cet extrait du discours du président de la République d'alors en dit davantage :

« Car à l'heure actuelle lorsqu'on parcourt nos villes et nos villages on se rend compte que les structures nouvelles qui sont mises en place et les cadres qui sont en postes, s'efforcent de promouvoir le nouveau style révolutionnaire de travail. C'est ainsi que nos préfet et chefs de districts travaillent en étroite liaison avec les instances locales de la révolution à travers les C.R.L., les C.C.R., les C.R.D., les C.P.R. (...) ».

Parallèlement, les CRAD<sup>1</sup>, les CEAP<sup>2</sup> et les CDR<sup>3</sup> s'efforcent à leur tour de mobiliser et d'organiser les masses. Mais il est constaté que le travail d'éveil patriotique et révolutionnaire des masses n'est pas profond et permanent.

« Véritablement nous ne soulevons pas encore en permanence, les forces fondamentales de la Révolution, parce que justement nos masses populaires ne sont pas encore libérées de l'influence des forces rétrogrades que sont le fétichisme, les cultes, la sorcellerie, le lancement du mauvais sort, les couvents et toutes pratiques d'adoration. En un mot, les masses paysannes sont encore sous l'emprise totale de tout ce qui caractérise la féodalité ». (ONEPI 1979, pp. 179-181).

Toujours au niveau de l'administration territoriale, l'ordonnance n° 7 du 13 février 1974, dans ses articles 1er et 2, divisa le pays en six provinces ayant chacune ses subdivisions : le district, la commune urbaine ou rurale, le quartier de ville, le village. Le village ou le quartier de ville était administré par un comité révolutionnaire local. Ce comité eut pour mission l'application des mots d'ordre du conseil national révolutionnaire. L'autorité des « chefs traditionnels » fut supprimée. La création du tribunal populaire à tous les échelons de l'administration, depuis le village jusqu'à la province, les privait, par exemple de leur principale prérogative, celle de juger. Le secrétaire du comité, plus connu sous le nom de délégué, faisait fonction de chef de village ou quartier de ville. Il était le représentant de la population dans tous les actes de la vie administrative et sociale de la collectivité. Désormais, les autorités traditionnelles dépourvues de

---

<sup>1</sup> C.R.A.D. : Comité Révolutionnaire d'Administration du District.

<sup>2</sup> C.E.A.P. : Comité d'Etat d'Administration de la Province.

<sup>3</sup> C.D.R. : Comité de Défense de la Révolution.

pouvoir<sup>1</sup> sont obligées de demander une autorisation au délégué ou à un membre du CCL avant toute manifestation culturelle. Du coup, la voie est ouverte aux chantages, aux actes de corruption et au favoritisme. D'après Dadjo Alex, il existe des « membres du Comité Révolutionnaire Local qui exigeaient une contrepartie des ressources financières issues des cérémonies coutumières même funéraires »<sup>2</sup>.

Pour dire plus amplement sur les premières mesures prises par le gouvernement révolutionnaire contre les chefs traditionnels, N. Arifari-Bako (1998, p. 129), écrit :

« On passe clairement de l'« informalisation » (ou notabilisation) à une politique explicite d'exclusion de la chefferie hors des espaces de représentation de la puissance publique, dont l'autre versant est la volonté d'ancrage local de l'Etat (ordonnance 73-63 du 14 novembre 1973, réformes territoriale de février 1974, scolarisation de masse et extension des services de développement rural, les CARDER<sup>3</sup> à partir de 1975, à l'ensemble du territoire national, il s'agissait tout d'abord de « détruire l'ancienne politique et les structures qui la porte » (Kérékou en 1975), et donc le système clientéliste et régionaliste qui structuraient les partis et l'arène politique nationale. ».

Dans son analyse sur le sort qui est réservé à la chefferie traditionnelle sous la période allant de 1972 à 1990, M. D. K. Vidéglá (2003, p. 150) écrit que :

« Le parti Unique récemment créé eut tôt fait d'identifier les ennemis de la « révolution ». Ainsi, dès le 4 décembre 1975, une lutte sévère fut déclenchée contre la « féodalité ». Cette « féodalité », incarnée par les « chefferies traditionnelles », pensait-on, n'avait pas été supprimée par la colonisation et s'était trouvée renforcée à l'époque néocoloniale par la « bourgeoisie » politico-bureaucratique en quête de suffrages ».

Suite au décret de lutte contre les forces « féodales, rétrogrades et obscurantistes »<sup>4</sup> pris le 4 décembre 1975, un défi fut lancé aux « chefferies

---

<sup>1</sup> Les autorités traditionnelles avaient choisi de vivre dans la clandestinité sous le pouvoir révolutionnaire tout en perpétuant discrètement leurs institutions. A l'échelon local, la chefferie a continué d'exister, mais sans reconnaissance officielle, ses attributions se limitaient aux pratiques rituelles, culturelles et « coutumières ».

<sup>2</sup> Entretien le 17 avril 2020 à Glazoué avec Dadjo Alex, né vers 1944, instituteur à la retraite, ancien secrétaire exécutif du Comité Révolutionnaire de District de Dassa-Zoumé.

<sup>3</sup> CARDER : Centre d'Action Régionale de Développement Rural.

<sup>4</sup> Sous ces vocables, étaient associés les sorciers, les rois, les reines, les chefs politiques et les religieux traditionnels, combattus comme autant d'obstacles sur la voie du marxisme-léninisme.

traditionnelles » dans leur rôle politique, religieux et organisationnel. En 1976, une ordonnance établit une loi antiféodale et anti-sorcellerie fut prise. La langue de bois employée pour définir les objectifs de cette ordonnance ne prétend pas masquer les acteurs sociaux mis en cause. Cette loi est tout particulièrement dirigée contre les cultes vodun<sup>1</sup>, les dynasties aboméennes, certains tradipraticiens réfractaires, la réduction de leur médecine, la seule phytothérapie et les églises nouvelles dont la communauté du Christianisme Céleste qui est la plus fréquentée. Aux dires de C. H. Balogoun :

« (...) Mais aussi les chefs religieux, étaient confondus aux forces rétrogrades à réprimer. Le gouvernement d'alors estimait qu'elles retarderaient le développement de l'Etat béninois. C'est pourquoi certaines autorités traditionnelles ont choisi la discrétion afin de ne pas être contraintes plus sévèrement encore »<sup>2</sup>.

C'est ce qui a amené K. E. Tall (2016, p. 253) à écrire :

« (...) Le gouvernement révolutionnaire avait une attitude pour le moins ambiguë vis-à-vis des savoirs et des pouvoirs précoloniaux. D'un côté, il veillait à ce que ne se reconstituent pas certaines oligarchies (les dynasties royales et les élites issues de l'administration coloniale) et contrôlait la violence sorcellaire grâce à la lutte contre le fétichisme ».

Si ce phénomène existait au Bénin depuis longtemps, cette fois-ci, elle a pris une allure formelle. Pour F. A. Iroko (2001, p. 156) :

« (...) Une telle initiative n'était pas une innovation ou une nouveauté dans la société dahoméenne ou béninoise. Il s'était toujours trouvé de temps à autre, par le passé, un individu, qui, isolément, entreprenait des tournées à travers diverses localités du pays pour identifier dénoncer et mettre efficacement et effectivement hors d'état de nuire, de vrais sorciers, sans que cela n'entraîne des bavures sur la base d'éventuelle erreurs d'appréciation. Ces campagnes « d'assainissement social » étaient considérées comme telles par la société au sein de la laquelle elles ne provoquaient ni contestation ni règlements de comptes ».

---

<sup>1</sup> La volonté irréductible du politique de se mêler des affaires religieuses transparaît dans toutes les phases de l'histoire du Bénin de l'époque précoloniale jusqu'à nos jours. La religion est alors considérée comme une force rétrograde et avilissante qui freine le démarrage socio-économique du pays. L'ingérence étatique dans le domaine religieux indépendamment des options politiques témoigne une vision du monde où l'interprétation de l'infortune et de son contraire s'exprime en termes de sorcellerie.

<sup>2</sup> Balogoun Corneille Hounnassin, né le 01 janvier 1940, inspecteur de la Douane béninoise à la retraite, chef traditionnel, le 3 décembre 2017 à Dassa-Zoumé.

Les sorciers ou prétendus sorciers furent arrêtés et regroupés dans des centres de détention qu'ils transformaient en des sortes de laboratoires de perfectionnements, de recyclage et d'échange de procédés en matière de pratiques de la sorcellerie. Des centaines de citoyens accusés de sorcellerie étaient arrêtés et parqués dans divers locaux au niveau des localités. D'après E. K. Tall (1995, p. 198),

« C'est la période de la démystification et la libération des masses populaires par abolition des recrutements dans les couvents fétichistes et la suppression de la pratique consistant faire boire le fétiche<sup>1</sup> est une période proche de l'inquisition où adeptes et fidèles peuvent être jetés en prison pour fait de sorcellerie et atteinte la révolution. Bon nombre de tradipraticiens sont arrêtés tant il est difficile de faire la part entre pratiques thérapeutiques et pratiques magico-religieuses dans la médecine dite traditionnelle. C'est ainsi que la délation et les accusations de sorcellerie supplantent les anciennes pratiques de contrôle social. Chacun peut désormais se retrouver sous les verrous sur simple plainte d'un voisin ou d'un rival ».

Une situation que l'informateur A. Dadjo<sup>2</sup>, résume en ces termes : « des personnes injustement accusées à cause de la jalousie sont sauvagement torturés puis gardés à vue ». C'est l'aveu du PRPB de son ignorance des forces d'exploitation qui prévalaient dans le monde rural béninois. Dans ces conditions, la lutte antiféodale a vite pris la forme d'une agitation sur les pratiques mystiques, les raisonnements spirituels, sur les croyances des populations à la campagne et contre les bases de la culture endogène. A ce sujet, le même informateur déclare : « Les présumés sorciers étaient maltraités, torturés. Ils sont mis à genoux sur des graviers. On les rouillait de coups. Ils sont soumis à de pénibles punitions jusqu'à ce qu'ils avouent et fait de révélations »<sup>3</sup>.

Les accusations de sorcellerie supplantent les anciennes pratiques de contrôle social. Chacun peut désormais se retrouver sous les verrous sur simple plainte d'un voisin ou d'un rival. D'après G. Wêfa,

« Le sorcier était identifié sur la base de soupçons subjectifs. Lorsqu'un enfant durant le sommeil crie un nom ou le matin il dit à ses parents qu'il a fait la nuit un rêve dans lequel il a vu un individu qui le

---

<sup>1</sup> Rituel sacrificiel qui signe l'alliance indéfectible d'une personne avec un vodun.

<sup>2</sup> Entretien avec Dadjo Alex, né vers 1944, secrétaire exécutif du Comité Révolutionnaire de District du Dassa-Zoumé, le 17 avril 2020 à Glazoué.

<sup>3</sup> *Idem.*

poursuivait, cela suffit pour que celui soit signalé aux instances locales de la Révolution. Il est interpellé et soumis à l'interrogatoire »<sup>1</sup>.

Toutes les manières et tous les amalgames semblèrent opportuns. Ainsi, des chefs traditionnels, « responsables des cultes endogènes », furent indistinctement associés, taxés de « forces obscurantistes » sont humiliés publiquement. Ce n'est pas resté sans conséquences sur la société.

### **3. L'Impact social de la lutte**

Le fétichisme, le charlatanisme, les couvents et toutes les pratiques rétrogrades et obscurantistes en cours dans les campagnes, sont les « manifestations concrètes de l'emprise totale de l'idéologie féodalo-réactionnaire chez nous ». On assiste à l'abolition des recrutements dans les couvents fétichistes et la suppression de la pratique consistant à faire « boire le fétiche » (l'ordalie). Toutefois, dans certaines localités, ces pratiques se faisaient en cachette. C'est une période proche de l'inquisition où adeptes et fidèles peuvent être jetés en prison pour fait de sorcellerie et atteinte à la révolution<sup>2</sup>. Parlant des conséquences sociales de cette lutte, P. Bassalè affirme :

« Dans certaines localités du Bénin, cette lutte a engendré d'énormes conséquences sociales. Comme conséquences sociales de cette lutte, je peux affirmer que la lutte contre la sorcellerie a fait que beaucoup d'entre nous (membres des différents comités révolutionnaires) ont perdu leurs enfants, leurs femmes. Après la libération de personnes, elles préfèrent quitter leur village pour aller s'installer ailleurs. Toujours comme conséquences, certains ont déclaré que de leur vivant ou après leur mort qu'il n'ait jamais d'alliance matrimoniale entre leurs descendants et les descendants de telle famille »<sup>3</sup>.

Sur le terrain, toutes sortes d'humiliation furent réservées aux « chefs traditionnels ». Aucune occasion n'est ratée pour les rabaisser au rang de leurs sujets<sup>4</sup> et on les sommait de cesser de vivre aux dépens des « masses laborieuses ». Les titres comme monsieur, madame, mademoiselle, furent remplacés sans nuance ni discernement autre que ceux du genre des articles utilisés, par camarade. Inopportunément utilisé, cet appellatif (camarade) mal compris, a choqué plus d'un Béninois et brisé, quelque peu, le respect traditionnellement dû aux aînés ou aux supérieurs hiérarchiques. Aux dires

---

<sup>1</sup> Wêfa Gilbert, né vers 1960, agriculteur, le 06 août 2019 à Zè.

<sup>2</sup> Une confusion se faisait au point où des chefs traditionnels, des adeptes et prêtres de vodoun ont été arrêtés et jetés en prison.

<sup>3</sup> Bassalè Placide, né vers 1941, dignitaire à la cour royale de Dassa, le 02 novembre 2017 à Dassa-Zoumé.

<sup>4</sup> D'après les révolutionnaires, tout le monde est devenu égal dans la société.

de l'informateur Sounon Chabi, c'est l'une des pires décisions de la Révolution. Il déclare avec amertume :

« Le fils appelle son père « camarade » ; le sujet appelle le « roi » « camarade » ; et tout le monde est devenu « camarade » dans le pays sans distinction aucune. Vraiment (en secouant la tête comme signe de désapprobation), moi j'étais adolescent, mais je n'avais pas le choix. J'ai de la peine à dire à mon maître du CM2 qui est aussi le directeur de l'école : « Bonjour camarade le directeur ! »<sup>1</sup>.

Il a été aussi demandé aux chefs traditionnels « d'aller travailler, de tout faire (...) ». On menaçait même de les chasser de leur palais dont on entendait transformer les édifices en services d'utilité publique et le reste du domaine en champ pour la production agricole. On assista ainsi à une banalisation, voire à une profanation des palais royaux longtemps considérés comme des lieux sacrés. C'est le cas, par exemple, de Porto-Novo décrit en ces termes par M. D. K. Vidéglà (2003, p. 147) :

« En ce qui concerne Honmè lui-même, c'est-à-dire le palais officiel de tous les rois, il fut érigé en musée historique en 1985 par un décret du gouvernement. Mais avant cette date, on pouvait déjà voir pousser des cultures vivrières (maïs, manioc...) sur une partie de son domaine, d'une superficie de 2,5 hectares ».

A la suite de Vidéglà, E. K. Tall (2016, p. 263) écrit :

« (...) après la période de régence de vingt ans qui a suivi la disparition du roi Alohintin Gbeffa, acculé au suicide, selon la rumeur, durant la lutte contre le féodalisme du régime marxiste-léniniste : en 1976, les palais royaux deviennent propriété nationale, et en 1981, le palais Honmè, résidence habituelle du roi régnant, est érigé en Musée par décret gouvernemental. Il sera ouvert en 1988 après des travaux de réhabilitation financés par l'Unesco et la coopération française ».

Sous la période révolutionnaire, non seulement aucune place n'est visiblement faite aux rois et chefs traditionnels, mais il leur est, par ailleurs, interdit d'être candidat aux postes de maire ou délégué. Des accusations fantaisistes, souvent teintées de règlement de compte, conduisirent beaucoup de ces « antirévolutionnaires » à l'incarcération. C'est d'ailleurs pour cette raison que S. A. Akindès (2017, p. 169), écrit : « De nombreux règlements de compte avaient pu fleurir et des dénonciations malveillantes permettaient d'attenter à la liberté de nombreux citoyens ». Cette lutte se faisait dans une ambiguïté totale.

---

<sup>1</sup> Sounon Chabi, né vers 1965, enseignant d'Histoire-Géographie, directeur du CEG Goro, le 16 août 2018 à Parakou.

Un autre phénomène curieux s'est également produit durant cette période. Les grands hommes du passé, désormais assimilés à des héros nationaux, n'ont jamais été à ce point valorisés dans les médias, à travers des chansons populaires dont certaines sont de véritables chefs-d'œuvre musicaux, chantées en français et dans des langues nationales. Des monuments sont érigés en leur mémoire. Leur courage patriotique qu'illustrent leurs faits d'arme face au colonisateur, à qui ils n'ont pas voulu céder un seul pouce de leur territoire, est loué. Il s'agit de Gbêhanzin, Bio Guerra et Kaba. Paradoxalement, « une association des guérisseurs traditionnels et devins était créée en 1974 et certains d'entre eux occupaient des postes dans les établissements publics de santé » K. E. Tall, (2016, p. 253). C'est dans ces conditions qu'apparaît une campagne dite antiféodale, que les populations ont appelée « lutte contre les sorciers » ou la « sorcellerie ».

Nombreux étaient également ces révolutionnaires qui prétendaient officiellement combattre les tenants de ces forces rétrogrades le jour, à visage découvert et qui, à la faveur de l'obscurité de la nuit, se déguisaient en allant leur rendre visite discrètement. Ceci soit pour assurer leurs protections occultes contre les ennemis, soit pour leur promotion politique, soit pour se débarrasser de camarades devenus gênants. Au Bénin, avoir le pouvoir n'est jamais innocent. On l'obtient, on le renforce et on le conserve avec le concours de forces occultes (source). Force de l'ombre, le pouvoir religieux peut apparaître comme la face cachée du pouvoir politique. L'accession à un statut enviable, à une position hiérarchique supérieure est nécessairement acquise au détriment d'un autre dont il faut se méfier et contre les actions duquel l'on doit se protéger. D'après S. A. Akindès (2017, p. 169),

« Dans le même temps s'observaient les activités occultes des dirigeants. L'influence des marabouts sur le chef de l'Etat était un secret de polichinelle pour la rue. Il en était de même pour ceux qui étaient chargés de la formation idéologique des révolutionnaires, visiteurs nocturnes des charlatans ».

C'est alors une confusion totale. K. E. Tall (1995, p. 197) a montré les rapports ambigus que Kérékou entretenait avec le monde des « forces occultes ». Pour cet auteur, « Kérékou, comme les oligarchies d'antan, a instrumentalisé le vodun pour s'en réserver la puissance, prolongeant ainsi un certain pouvoir absolutiste ». Des marxistes-léninistes béninois étaient embarqués dans leurs propres contradictions et leur légendaire hypocrisie ; et pourtant, ils prétendaient briser le mythe traditionnel de la supériorité des forces féodales. Dans un enthousiasme parfois périlleux ? une lutte

acharnée fut déclenchée contre ce qui était considéré à l'époque comme des forces rétrogrades et obscurantistes. C'était dans cette optique que la royauté traditionnelle fut combattue à travers l'interdiction de l'intronisation de nouveaux souverains, symboles à leurs yeux de la culture féodale. Il était très difficile d'identifier les personnes qui sont qualifiées de « forces obscures ». Ainsi, les chefs traditionnels étaient parfois confondus à celles-ci, surtout à partir d'un certain âge, et étaient exclus des cérémonies publiques. Cette lutte contre les forces féodales a engendré un affaiblissement de l'aristocratie traditionnelle.

### Conclusion

La lutte antiféodale organisée par la Révolution béninoise avait donné lieu à de nombreuses méprises et à des bavures préjudiciables à la cohésion sociale. La chefferie traditionnelle n'a été décriée que pendant la révolution dont les tenants ont porté à bout de bras une passion aveugle et exacerbée. Alors qu'ils sont des produits de cette même chefferie traditionnelle dont ils se méfient tant. L'Etat n'avait pas, avant de déclencher cette délicate opération, procédé à une analyse appropriée de la situation et cherché à mieux connaître un phénomène aussi complexe que la sorcellerie. Il s'y attaqua dans la précipitation et l'ardent désir d'en finir comme par un coup de baguette magique. Dans les milieux ruraux, d'innombrables innocents avaient été torturés. Cette campagne ne déboucha sur rien de palpable que sur des sentiments de frustration des personnes les plus âgées dans les villages et quartiers de ville. Face à ce traitement, les chefs traditionnels n'ont pas tardé à réagir.

### Références bibliographiques

- ALLADAYE Comlan Jérôme, 2017, « Autorités traditionnelles et pouvoir politique au Dahomey/Bénin : 1894-2016 », Assima-Kpatcha Essoham & Tsigbe Koffi Nutefé (éds), *Retour à l'histoire précoloniale, Mélanges en hommage au Professeur Tcham B. K.*, Lomé, Editeur-Letria, 546, p. 173-194.
- ALMEIDA (d')-TOPOR et alii, 2003, *Le retour des rois, les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 568 p.
- ANIGNIKIN Coovi Sylvain, 2000, « Participation des autorités traditionnelles à la gestion des collectivités locales : expériences béninoises », Actes du séminaire sur la décentralisation et chefferie traditionnelle dans l'espace culturel nago, Fondation Konrad-Adenauer, Pobè, 15 au 18 août, 46 p.
- ANONYME, 2008, Rapport général du forum national des rois et dignitaires du Bénin, Cotonou, 32 p.

- BAKO-ARIFARI Nassirou, LE MEUR P.-Y., 2003, « La chefferie au Bénin : Une résurgence ambiguë », *Le retour des rois* Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier, Paris, Karthala, pp.125-144.
- DJIVO Adrien, 1998, « La chefferie traditionnelle, des indépendances à nos jours : Causes et portée d'une manipulation politique », Fondation Konrad Adenauer, 17 au 20 novembre, Porto-Novo, 5 p.
- IROKO Abiola Félix, 2001, *Le président Mathieu Kérékou, un homme hors du commun*, Cotonou, Les Nouvelles Editions du Bénin.
- IROKO Abiola Félix, 2003, « Rois et chefs en République du Bénin (1960-1999) » *Le retour des rois*, Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier, Paris, Karthala, pp. 111-124.
- KOCHARE O. Placide, 2020, *Autorités traditionnelles et pouvoir politique moderne au Bénin (1990-2016)*, thèse de Doctorat unique en Histoire, Abomey-Calavi, UAC/EDP-ECD.
- LOMBARD Jacques, 1967, *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire : Le déclin d'une aristocratie sous le régime colonial*, Paris, Armand Colin.
- PERROT Claude-Hélène, 2009, « Les autorités traditionnelles et l'Etat moderne en Afrique Subsaharienne au début du XXI<sup>e</sup> siècle », *Cadernos de Estudos Africanos*, pp. 15-33.
- PERROT Claude-Hélène, FAUVELLE-AYMAR François-Xavier, 2003, *Le retour des rois, les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- TALL Emmanuelle Kadya, 1995, De la démocratie et des cultes voduns au Bénin, *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, n°137, La démocratie déclinée. pp. 195-208 ; doi : 10.3406/cea.1995.2030 [http://www.persee.fr/doc/cea\\_0008-0055\\_1995\\_num\\_35\\_137\\_2030](http://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1995_num_35_137_2030), consulté le 02 juin 2016 à 17h24.
- TALL Emmanuelle Kadya, 2016, Des rois, du patrimoine et de la démocratie au Bénin, *Anthropologie et Sociétés*, 40 (2), 249-271. <https://doi.org/10.7202/1037521ar>, consulté le 14 novembre 2018 à 11h25.
- VIDEGLA Dadjo Koovi Michel, 2003, « Des menaces de disparition à l'émergence d'une royauté bicéphale, Porto-Novo, 1960-1997 », *Le retour des rois* Perrot Claude-Hélène et FAUVELLE-AYMAR François-Xavier, Paris, Karthala, pp. 145-158.



## **CONCLUSION GENERALE,**

**Professeur Rogatien Makpéhou TOSSOU**

Université d'Abomey-Calavi

De la période révolutionnaire, les Béninois gardent un souvenir contrasté. Si certains n'y retiennent que des actes négatifs, d'autres en sont encore nostalgiques. Cependant, l'initiative de l'organisation du présent colloque a été soutenue et encouragée par tous les témoins de l'histoire, victimes ou non des dérives du régime. Personne n'a voulu déroger à cette responsabilité, à son devoir patriotique de livrer sa part de vérité sur les non-dits et les tournants les plus importants de la vie du peuple béninois dans la période révolutionnaire. A cet égard, le documentaire réalisé et projeté lors du lancement du colloque est la manifestation d'une conscience de cette obligation, partagée par toutes les personnes sollicitées. Mieux, d'autres ont même accepté, à cette occasion, de livrer aux participants un témoignage vivant de ce pan immémorable de l'histoire de notre pays. Le soutien des autorités n'a pas non plus fait défaut. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi et son équipe, ainsi que le Directeur de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espaces, Cultures et Développement, etc. », ont tous contribué au succès de l'événement par leur appui technique et financier. Le précieux concours financier du CELHTO a rendu possible la publication des présents actes. Puissent-ils recevoir ici notre profonde gratitude.

Malgré les nombreuses publications et l'organisation du colloque consacré au Bénin révolutionnaire, l'historiographie de la période n'est pas achevée. Au-delà des non-dits qui persistent et interpellent la curiosité des chercheurs, les mutations initiées par la Révolution ont impacté toutes les sphères de la vie sociopolitique, économique et culturelle. De nombreux aspects restent encore à explorer pour accéder à une connaissance pleine et profonde du fait révolutionnaire. Ce défi, le Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA) en fait une gageure, et promet d'autres messes scientifiques sur la période. Et, pour finir, nous nous félicitons de pouvoir encore compter sur les contributions enrichissantes de nos collègues des universités sœurs d'Afrique qui ont bien voulu se faire l'écho de cette nécessité qu'éprouvent nos pays, de se réapproprier les leçons du passé pour mieux construire l'avenir de notre continent.